

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames, MAUPPIN Gaétane, INGRAM Susan, GUIDO Marie, LACOUME Claire, LAFAILLE Eliane, SAUZEDE Véronique. Messieurs FERNANDEZ David, APARICIO Alexandre, SIRE Roland, MERVOYER Etienne, THARIN Pierre

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Marc FLANDIN, procuration à Gilbert SIMON
Laurent RIGAL, procuration à Gaétane MAUPPIN
Laurence ROUSSET

Ordre du jour

- Présentation et vote des Comptes Administratifs 2016 – M14 (budget principal), et M49 (budget eau et assainissement)
- Approbation du compte de gestion 2016 (M14 – M49)
- Délibération anticipation avant le vote du budget pour paiement de factures d'investissement (M14-M49)
- Délibération choix maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du sentier des berges de l'Aude
- Délibération choix d'un organisme bancaire dans le cadre d'un emprunt relatif au financement des travaux de construction de la salle multi activités et de la réhabilitation du foyer
- Délibération mission de diagnostic en éclairage public auprès du SYADEN
- Délibération indemnité de conseil allouée au comptable du trésorier
- Délibération pour adhérer au contrat groupes assurances statutaires
- Délibération choix de l'entreprise pour réparer le bassin d'étanchéité et l'installation d'une liaison hertzienne entre la station de pompage et les réservoirs
- Questions diverses
 - Jumelage avec la commune de SALAGNAC (24) – information des Campenois et constitution du comité de jumelage.
 - Courrier du Maire de Quillan relatif à la modification de la carte scolaire
 - Point travaux

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour pour la prise d'une délibération instaurant la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution de gaz.

Le conseil valide à l'**unanimité**

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir valider le compte rendu du conseil du 16 novembre 2016, dont il fait lecture. **IL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Présentation et vote des comptes administratifs 2016 - M14 (budget principal et M49 (budget eau et assainissement) :

Monsieur le Maire et Madame Véronique SAUZEDE adjointe aux finances invitent les membres du conseil à prendre connaissance des documents qui leur ont été distribués en début de séance, présentant le travail effectué par la commission des finances, sur les comptes administratifs M14 et M49. Puis ils détaillent chaque chapitre et répondent aux différentes questions.

**BUDGET PRINCIPAL
M14 COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2015	BP 2016	CA 2016
60612	Energie -électricité	21 537.63	30 000.00	17 005.30
60613	CHAUFFAGE	7 090.93	10 000.00	5 604.06
60621	COMBUSTIBLE	0.00	500.00	0.00
60622	CARBURANTS	2 202.90	3 000.00	2 124.62
60623	ALIMENTATION	21.42	500.00	23.61
60631	FOURNITURE ENTRETIEN	3 916.03	6 000.00	2 443.53
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	24 090.22	30 000.00	18 791.83
60633	FOURNITURE VOIRIE	1 199.36	9 000.00	5 633.52
60636	VETEMENTS TRAVAIL	206.10	1 000.00	554.26
6064	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	2 235.74	5 000.00	3 597.89
6067	FOURNITURE SCOLAIRE	2 825.48	3 000.00	2 488.52
611	MAINTENANCES site/photocopieur/logiciel	4 796.99	5 000.00	6 889.97
6135	LOCATION photocopieur	2 051.38	3 500.00	2 560.16
614	RESEAU FERRE	126.39	350.00	125.43
61521	FLEURS VILLAGE/ELAGAGE PLATANES	2 511.13	5 000.00	1 671.63
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	600.00	3 000.00	0.00
61523	ENT VOIES RESEAUX	0.00	4 000.00	0.00
615231	VOIRIE	0.00	0.00	720.00
61551	ENT VEHICULES	2 612.28	4 000.00	982.12
61558	ENT AUTRES BIENS MOBILIERES	566.06	1 500.00	517.39
6156	MAINTENANCE EGLISE	239.94	1 000.00	533.16
616	PRIMES ASSURANCES	8 743.46	9 074.00	0.00
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	0.00	0.00	9.64
6168	AUTRES ASSURANCES	0.00	0.00	9 222.12
6182	DOC GENERALE	99.90	500.00	72.00
6184	FORMATION	0.00	2 000.00	465.00
6185	FRAIS DE COLLOQUE ET SEMINAIRE	0.00	0.00	234.00
6188	AUTRES FRAIS	336.00	2 000.00	313.20
6225	INDEMNITES REGISSEUR CANTINE COMPTABLE	329.76	500.000	1 055.47
6226	HONORAIRES	5 260.58	10 500.00	7 041.34
6228	DIVERS	273.00	1 000.00	945.92
6231	ANNONCES / PLU	1 862.33	1 000.00	276.85
6232	FÊTES ET CEREMONIES	3 944.16	9 000.00	5 389.22
6236	CATALOGUES	200.00	1 000.00	0.00
6248	FRAIS TRANSPORT (péri scolaire)	420.00	3 000.00	1 500.00
6261	FRAIS POSTAUX	1 056.00	1 500.00	150.00
6262	TELEPHONE INTERNET	3 278.73	4 000.00	3 432.55

6281	SPA	597.60	600.00	597.00
	Fourrière (véhicule)	0.00	2 400.00	0.00
63512	TAXE FONCIERE	7 304.00	10 500.00	7 481.00
6354	DROIT D'ENREGISTREMENT maison BOULBES	0.00	0.00	40.00
	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	112 535.50	183 924.00	110 492.91
6336	COT CNFPT CENTRE DE GESTION	3 598.52	4 000.00	2 802.56
6338	AUTRES IMPOTS ET TAXES	475.04	3 000.00	11 721.04
6411	PERSONNEL TITULAIRE	119 354.46	140 000.00	124 227.17
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	46 458.58	50 000.00	46 490.66
64168	EMPLOI CUI	0.00	30.000.00	0.00
6451	URSSAF	30 298.58	45 000.00	20 960.55
6453	COT RETRAITE CNRACL IRCANTEC ERAFP	32 865.43	52 000.00	33 204.33
6455	ASSURANCES DU PERSONNEL	11 467.65	10 900.00	10 894.21
6456	COT FNC SUPP FAM	1 197.00	800.00	788.00
64732	ASSEDIC	2 967.01	3 200.00	2 128.15
6474	COMITE INTERCOM	2 663.00	3 000.00	2 915.00
6475	MEDECINE TRAVAIL	718.01	1 000.00	490.00
	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	252 063.28	342 900.00	256 621.67
6531	IND ELUS	27 528.03	32 000.00	27 306.41
6533	IRCANTEC ELUS	919.33	1 500.00	952.00
6535	FORMATION ELUS	0.00	0.00	60.00
6541	CREANCES	0.00	2 000.00	0.00
6553	SERVICE INCENDIE	13 338.74	13 406.00	13 405.43
6554	PARTICIPATIONS collège Couiza, cantine, SIAH HV etc.....	11 058.44	23 108.00	0.00
65541	COMPENSATION CHARGES TERRITORIALES	0.00	0.00	1 759.00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	0.00	0.0	12 313.11
6574	SUBVENTIONS ASSOCIATION	6 340.00	5 172.00	5 111.75
	TOTAL 65 AUTRES CHARG GEST COURANTE	59 184.54	77 186.00	60 907.70
66111	INTERETS EMPRUNTS	16 040.27	14 470.00	14 469.01
	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	16 040.27	14 470.00	14 469.01
6811/0 42	042 op d'ordre Amortissement	1 646.46	190.00	190.00
675/ 042	CESSION TERRAIN BONNAFOUS	1.00	1.00	1.00
6761/ 042	CESSION TERRAIN BONNAFOUS	349.00	189.00	189.00
	TOTAL 022 DEPENSES IMPREVUES	0.00	16 975.00	0.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	441 470.05	635 757.00	442 681.29
	FONCTIONNEMENT RECETTES	CA 2015	BP 2016	CA 2016
6419	REMBOURSEMENT CAE	4 714.61	12 068.00	20 117.60
	TOTAL 013	4 714.61	12 068.00	20 117.60
70311	CONCESSION CIMETIERE	1 366.64	700.00	368.14
70323	REDEV OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ERDF GRDF	1 823.66	1 800.00	1 028.18
70388	ORANGE / photovoltaïque 3 500 €)	5 067.73	8 669.00	5 469.09
704	TRAVAUX	0.00	0.00	20 275.70
7062	BIBLIOTHEQUE	0.00	52.00	60.00
7066	REDEVANCE SERVICES A CAR.SOCIAL	0.00	0.00	892.50

7067	CANTINE	9 931.40	11 000.00	8 728.40
70688	PREST SERV contrat de La Poste	13 524.00	13 524.00	13 524.00
70872	REMB frais personnel BUDGET ANNEXE M49	0.00	50 000.00	0.00
	TOTAL 70	31 713.43	85 745.00	50 346.01
73111	IMPOTS LOCAUX	249 385.00	249 041.00	246 596.00
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	74 529.00	59 064.00	59 064.00
7323	FNGIR	38 080.00	38 080.00	38 080.00
7325	FONDS PEREQUATION RFCI	10 856.00	10 000.00	24 209.00
7336	DROIT DE PLACE	20.00	20.00	40.00
7381	TAXE ADD. Droits de mutation	11 274.03	10 000.00	14 841.90
	TOTAL 73	384 144.03	366 205.00	392 830.90
7411	DOTATION FORFAITAIRE	39 516.00	23 552.00	23 552.00
74121	DOT SOLIDARITE RURALE péréquation	8 507.00	8 395.00	8 395.00
74127	DOT NAT PEREQUATION	10 788.00	9 710.00	0.00
742	DOT ELU LOCAL	2 812.00	2 800.00	2 895.00
74748	PARTICIPATIONS BRENAC FA GRANES ST FERR ECOLE	8 550.00	4 000.00	7 650.00
748314	COMPENS T P /CFE	271.00	230.00	230.00
74834	COMPENS T F	2 756.00	2 458.00	2 458.00
74835	COMP TH	7 786.00	6 484.00	6 484.00
	TOTAL 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	81 166.86	57 629.00	51 664.00
752	REVENUS IMMEUBLES logements foyer	56 180.75	55 386.66	53 549.98
7551	EXCEDENT BUDGET ANNEXE	0.00	0.00	0.00
758	PRODUIT GESTON COURANTE	25 516.60	16 980.00	22 646.30
	TOTAL 75	81 697.35	72 366.66	76 168.28
	76 PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00	0.00
775	VENTE DE TERRAIN CAMPILLO (350) BONNAFOUS 190	350.00	190.00	190.00
	TOTAL 77	350.00	190.00	190.00
722	TRAVAUX Régie (bâtiment 30 000 € voirie 10 000 €)	50 000.00	40 000.00	40 000.00
042	Opération d'ordre travaux régie	50 000.00	40 000.00	40 000.00
	002 PART EXCEDENT REPORTE N-1		0.00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		633 786.28	635 757.00	621 344.79
RESULTAT EXERCICE 2016				
FONCTIONNEMENT RESULTAT DE CLOTURE 2016		192 316.23	0.00	178 663.50

Monsieur le maire indique que les recettes dans leur globalité, ont baissé de 1.96 % par rapport à 2015. La baisse des dotations de l'Etat a été compensée par le fond de péréquation RFCI laissé en totalité à la disposition des communes par l'intercommunalité.

Il constate cependant que l'excédent de fonctionnement est satisfaisant malgré un contexte financier défavorable et les nouvelles dépenses de fonctionnement auxquelles il a fallu faire face en 2016

DEPENSES INVESTISSEMENT		CA 2015	BP 2016	CA 2016
1641	CAPITAL EMPRUNTS	44 186.31	45 532.00	45 531.47
165	dépôt caution logements	0.00	1 000.37	691.91
	TOTAL 16	44 186.31	46 532.37	46 223.38
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	0.00	1 350.00	1 350.00
	TOTAL 20	0.00	1 350.00	1 350.00
2111	ACHAT TERRAIN Opération 81	20 100.00	5 000.00	599.99
2141/21	BOULODROME opération 110		30 000.00	9 096.00
21578	ACHAT Matériel opération 73	8 143.71	10 000.00	3 715.18
21534	FACE SYADEN Opération 107 RD 118 2ème T solde	36 349.47	14 750.00	1 329.24
	SYADEN chemin de Bellevue		23 914.00	0.00
21534	ECLAIRAGE PUBLIC Opération 71	14 888.92	5 000.00	51 179.26
2151	TRAVAUX DE VOIRIE Opération 79 –CCPA Bergue- rue Clos des Grenouilles- route du cimetière	87 966.14	60 000.00	32 939.97
2151	Réhabilitation RD 118 - 2ème tranche solde Opération 116	346 459.44	109 422.00	87 293.48
2151	Réhabilitation RD 118 op 117 3ème T		70 800.00	0.00
21318	TRAVAUX de bâtiments Opération 112 foyer salle multi activités	31 967.99	482 820.00	29 768.24
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0.00	-50 000.00	0.00
21534	RESEAUX D ELECTRIFICATIONS	0.00	50 000.00	0.00
2183	Achat matériel de bureau et informatique	7 006.44	3 650.00	540.00
	TOTAL 21	585 273.55	820 356.00	218 351.36
2132/040	Travaux d'équipement en régie bâtiment	30 000.00	30 000.00	30 000.00
2151/040	Travaux d'équipement régie voirie	20 000.00	10 000.00	10 000.00
040	TOTAL OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	50 000.00	40 000.00	40 000.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	681 875.06	903 238.37	304 034.74
	001 DEFICIT REPORTE	0.00	204 878.63	0.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	681 875.06	1 108 117	304 034.74

RECETTES INVESTISSEMENT		CA 2015	BP 2016	CA 2016
10222	FCTVA	64 212.60	76 897.07	76 897.07
10223	Taxe Aménagement Urbanisme T. A	3 843.14	1 239.30	2 536.55
1068	PART EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	148 520.51	192 316.23	192 316.23
	TOTAL 10	216 576.25	270 452.60	271 749.85
1321	SUBVENTION DETR (Etat) RD118 2ème tranche (solde)	72 093.42	36 680.00	51 340.00
1321	SUBVENTION DETR (Etat) Foyer salle multi activités		97 699.00	0.00
1322	SUBVENTION REGION rd 118 2ème tranche solde	0.00	52 400.00	52 400.00
1322	SUBVENTION REGION Foyer salle multi activités		97 699.00	0.00
1323	SUBV DEPARTEMENT RD118 2ème tranche solde	178 170.05	35 324.00	35 324.00
1323	SUBV DEPARTEMENT RD118 3ème tranche		17 700.00	0.00
1323	SUBV DEPARTEMENT Foyer salle multi activités		117 238.00	0.00
1323	SUBV SYADEN chemin Bellevue (60%)		11 957.00	0.00
1323	SUBV SYADEN RD 118 2ème tranche solde		4 050.00	11 956.65
1328	CDC Pyrénées Audoises (subv voirie) travaux 2015	9 736.00	26 662.00	0.00

1328	CDC Pyrénées Audoises (subv voirie) travaux 2016		22 000.00	26 348.00
13	TOTAL SUBVENTIONS	259 999.47	519 409.00	177 368.65
165	Dépôt et cautionnement reçus	235.00	1 500.00	695.00
1641	EMPRUNTS	0.00	316 565.40	0.00
	TOTAL 16	235.00	318 065.40	695.00
192/040	PLUS MOINS VALUES CESSION TERRAIN	349.00	189.00	189.00
2111/040	CESSION TERRAIN NU	1.00	1.00	1.00
	Opération d'ordre entre section	1 646.46	190.00	190.00
	SOUS TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	478 457.18	1 108 117.00	450 003.50
	002 EXCEDENT REPORTE	0.00	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	478 457.18	1 108 117	450 003.50
	INVESTISSEMENT RESULTAT exercice 2016	- 203 417.88		145 968.76

Monsieur le maire fait remarquer que les dépenses d'investissement ont été cette année encore très soutenues du fait des travaux de voirie notamment. Rapporté aux recettes, ce chapitre présente un excédent de 145 968,76€ permettant ainsi de ramener le solde d'exécution reporté de 2015 à - 58 909 ,87 €

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M49

Service de l'eau et de l'assainissement

	DEPENSES D'EXPLOITATION	CA 2015	BP 2016	CA 2016
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	6 592.11	6 000.00	6 015.71
6062	FOUR NON STOCKEES (chlore)	775.16	1 000.00	0.00
6063	FOURN ENTRETIEN ET PETIT EQUIP	2 546.06	4 394.68	6 948.71
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA 2014 2015	61 567.78	32 209.00	33 336.08
6137	REDV OCCUPAT DOMAIN PUBLIC	184.83	1 000.00	325.58
6152	ENTRETIEN RESEAUX	0.00	1 000.00	0.00
6156	ENTRETIEN Lyonnaise	180.00	2 000.00	276.00
617	FRAIS ANALYSE	1 242.50	2 000.00	1 703.49
6226	REMUNERATION interm	0.00	1 000.00	0.00
6262	Frais TELEPHONIQUE	810.65	1 000.00	775.94
6371	Redevance prélèvement EAU	2 325.00	4 000.00	2 337.00
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	76 224.09	55 603.68	52 198.51
6215	PERSONNEL EXTERIEUR	0.00	50 000.00	0.00
012	CHARGES PERSONNEL	0.00	50 000.00	0.00
6541	CREANCES PERTES IRRECOUVRABLES	0.00	1 000.00	0.00
65	AUTRES CHARG GEST COUR	0.00	1 000.00	0.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 068.39	4 334.00	4 333.66
66	Charges financières	4 068.39	4 334.00	4 334.66
673	Titre annulé sur exercice antérieur	1 787.65	20 000.00	1 397.13
67	TITRE ANNULE	1 787.65	20 000.00	1 397.13
701249	Redevance contre- valeur pollution	7 625.00	8 500.00	8 338.00
706129	Redevance pollution modernisation	3 188.00	4 000.00	3 570.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 813.00	12 500.00	11 908.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	92 893.13	143 437.68	69 837.30
022	TOTAL DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	0.00

6811/042	Dotations amortissements	23 193.02	41 410.32	41 410.32
042	Opération d'ordre entre section	23 193.02	41 410.32	41 410.32
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	116 086.15	184 848.00	111 247.62

	RECETTES D'EXPLOITATION CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
70111	Redevance eau	40 072.14	42 100.00	40 510.60
701241	Recouvrement redevance pollution domestique	8 389.70	8 000.00	8 552.68
704	Travaux	4 353.31	2 000.00	0.00
70611	Redevance assainissement collectif	28 470.78	28 709.33	30 807.33
706121	Modernisation des réseaux	3 414.90	4 000.84	3 827.84
7062	Redevance assainissement non collectif	2 700.00	0.00	0.00
7064	Locations de compteurs	11 697.50	11 700.00	11 752.50
70	VENTES PRODUITS	99 098.33	96 510.17	95 450.95
773/77	Mandat annulé		20 000.00	159.57
773/042	ANNULATIF EXERCICE ANTERIEUR	0.00	0.00	18 015.40
777/042	Quote-part des subventions. investissement	6 262.64	6 262.63	6 262.63
042	Opération d'ordre entre section	6 262.64	6 262.63	24 278.03
	RECETTES TOTALES	105 360.97	122 772.80	119 888.55
	002 EXCEDENT REPORTE	0.00	62 075.20	0.00
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	105 360.97	184 848.00	119 888.55
	FONCTIONNEMENT RESULTAT EXERCICE 2016	-10 725.18	0.00	8 640.93
	RESULTATS DE CLOTURE 2015	62 075.20	0.00	

L'exploitation est excédentaire de 8 640,93 € et vient conforter l'excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2015, le portant ainsi à 70 716,13 €

	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2015	BP 2016	CA 2016
2031	Études bord Aude	0.00	3 000.00	0.00
20	Total immobilisations incorporelles	0.00	3 000.00	0.00
21531	Installation matériel eau (Bellevue)	1 613.04	45 429.40	20 623.41
21532	Réseaux assainissement (Avenue Espérazza)	0.00	239 478.97	0.00
2157	Achat matériel	2 035.75	5 000.00	0.00
21	Immobilisation corporelles	3 648.79	289 908.37	20 623.41
13913/040	AMORT SUBVENT 1998 DEPART	4 919.29	4 919.28	4 919.28
13914/040	AMORT SUBVENT 1997 commune eau	152,45	152.45	152.45
139118/040	AMORT SUBVENT 2005 2006 DEPART	446.60	446.60	446.60
13918/040	AMORT SUBVENTION FEDER 2009	744.30	744.30	744.30
21531/040	EAU	0.00	0.00	10 759.96
21532/040	ASSAINISSEMENT	0.00	0.00	7 255.44

040	Opération d'ordre	6 262.64	6 262.63	24 278.03
1641	TOTAL 16 Emprunt	7 396.19	7 131.00	7 130.92
	TOTAL DEPENSES NVESTISSEMENT	17 307.62	306 302.00	52 032.36
	RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2015	BP 2016	CA 2016
10222	FCTVA	29 353.62	395.31	395.31
1068	PART EXCEDENT DE FONCT N-1	10 267.43	0.00	0.00
10	Dotations fonds divers	39 621.05	395.31	395.31
1311	ETAT DETR	0.00	28 731.00	0.00
13118	AUTRES SUBVENTION	0.00		0.00
1313	DEPARTEMENT-AGENCE DE ' EAU	0.00	124 502.30	0.00
	TOTAL 13	0.00	153 233.30	0.00
1641	CHAPITRE 16 EMPRUNTS	0.00	0.00	0.00
281532/040		7 255.44	14 510.87	14 510.87
281531/040		10 759.96	21 627.43	21 627.43
281561/040		91.08	91.08	91.08
28157/040		5 086.54	5 180.94	5 180.94
040	Opérations d'ordre	23 193.02	41 410.32	41 410.32
	TOTAL RECETTES	62 814.07	195 038.93	41 805.63
	001 EXCEDENT ANTER REPORTE	0.00	111 263.07	0.00
	TOTAL RECETTES INVEST	62 814.07	306 302.00	41805.63
	RESULTAT EXCERCICE NEGATIF 2016	45 506.45		-10 226.73
	RESULTAT DE CLOTURE 2015	111 263.07		101 036,34

Monsieur le maire précise que l'exercice 2016 sera marqué par un excédent d'exploitation positif, mais confirme que le budget eau et assainissement est toujours très fragile, avec des taxes imposées par l'Agence de l'eau qui augmentent annuellement.

Monsieur le maire après avoir exposé les CA des budgets M14 et M49 et répondre aux questions du conseil se retire et la présidence du conseil est assuré par monsieur David FERNANDEZ, 1^{er} adjoint qui soumet au vote les comptes administratifs.

Ils sont approuvés à l'unanimité

I- Approbation du compte de gestion 2016 : M14 et M49

Le Conseil Municipal :

1- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

2- Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

3- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :
ADOPTE à L'UNANIMITE.

II- Délibération : anticipation avant le vote du budget pour paiement de factures d'investissement :

Afin de pouvoir régler plusieurs factures dans la section d'investissement par anticipation avant le vote du **Budget Primitif 2017 de la comptabilité M49.**

Monsieur le Maire propose de créer les articles suivants et d'inscrire en investissement les sommes suivantes pour un montant total de 1 590.00 €.

En Dépenses :

Article 21531/ 21 d'un montant de 1 590.00 €

En Recettes :

Article 1641 d'un montant de 1 590.00 €.

Ces montants n'excèdent pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2017 (dépenses totales, déduction faite du chapitre 16)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE à **L'UNANIMITE.**

Afin de pouvoir régler plusieurs factures dans la section d'investissement par anticipation avant le vote du **Budget Primitif 2017 de la comptabilité M14.**

Monsieur le Maire propose de créer les articles suivants et d'inscrire en investissement les sommes suivantes pour un montant total de 29 239.76 €.

En Dépenses :

Article 2111 / 21 opération 81 achat de terrain d'un montant de 500 €

Article 2151 /21 opération 79 (travaux de voirie) d'un montant de 10 192.93 €

Article 21534 / 21opération 107 (SYADEN éclairage public) d'un montant de 16 806.83 €.

Article 21578/21 opération 73 (achat de matériel) d'un montant de 1 740.00 €

En Recettes :

Article 1641 d'un montant de 29 239.76 €.

Ces montants n'excèdent pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2017 (dépenses totales, déduction faite du chapitre 16)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE à **L'UNANIMITE**

III- Délibération : choix maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du sentier des berges de l'Aude :

Monsieur le maire expose au conseil que dans le cadre du projet d'aménagement du sentier le long de la berge de l'Aude au cœur du village, il a été procédé à la consultation de plusieurs bureaux d'études spécialisés afin d'exécuter la maîtrise d'œuvre.

A cette fin ont été consultés les cabinets d'études suivants :

- **CETUR-Laboual** 11290 Alairac
- **Aménagement Environnement Forêt**, 16 chemin de Thuir 66370 Pézilla de la Rivière
- **Forêt Evolution**, route de conques-12320 St Cyprien sur Dourdou
- **Bureau d'études-Aménagement Environnement**, 3 rue Cavaille Coll 34902 Montpellier

Deux cabinets ont répondu à cette consultation dont CETUR qui n'est pas en mesure de conduire ce projet, vu sa spécificité.

Seul le bureau Aménagement Environnement forêt, Jérôme LOUVET (spécialiste dans ce type d'opération qu'il a déjà réalisée par ailleurs) a présenté une offre de service qui, après négociation, s'élève :

Pour la tranche ferme à 11 500€ décomposés comme il suit :

- Avant-projet -----5 900 €
- Projet -----3 000 €
- Levés topographiques avec levée du profil en long -----2 000 €
- Débroussaillage et élagage -----600 €

Pour la tranche conditionnelle à :

- * 7,5% pour des travaux supérieurs à -----150 000 €
- * 8,5% pour des travaux compris entre -----100 000 € et 150 000 €
- * 10,5% pour des travaux inférieurs à -----100 000 €

Monsieur le maire propose au conseil de retenir la proposition du cabinet AEF Jérôme LOUVET et de l'autoriser à signer l'acte d'engagement

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

IV- Délibération : compte rendu et choix des organismes bancaires dans le cadre d'un emprunt relatif au financement des travaux de construction de la salle multi-activités et de la réhabilitation du foyer :

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de réhabilitation du foyer communal et la construction de la salle multi-activités, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 110 000.00 Euros.

Pour ce faire et dans le cadre d'un appel à concurrence, quatre organismes de crédit ont été sollicités pour connaître leurs meilleures propositions pour le dit montant, remboursable en taux fixe sur une durée de 15 ans.

Après avoir analysé les trois offres reçues (banque populaire 3.60% - crédit agricole 1.66% -Banque postale 1.55%, la Caisse d'Épargne n'ayant pas répondu), et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal retient à **l'unanimité** la proposition de la Banque Postale dans le cadre d'un prêt à amortissement constant, selon les caractéristiques ci-après :

- Score GISSLER : 1A
- Montant du contrat de prêt : 110 000,00 Euros
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds
Montant : 110 000,00 Euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 13/04/2017 avec
versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.55 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Monsieur le maire indique qu'après négociation, la commission d'engagement et de 0.15% du montant du prêt, soit 165 euros.

Monsieur le maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

V- Délibération : mission de diagnostic en éclairage public auprès du SYADEN :

Monsieur le maire expose au conseil que l'éclairage public représente des enjeux environnementaux et financiers forts pour la commune et pèse entre 30% et 50% des consommations énergétiques. Il indique que le coût de la facture d'énergie de l'éclairage public audois est 2 fois supérieur à celui de la moyenne nationale (environ 15 euros/an/habitant dans l'Aude contre 7,1 euros/an/habitant en France). Et que dans ce cadre, la commune n'échappe pas à ce constat.

Monsieur le Maire précise qu'outre les mesures d'extinction de l'éclairage public déjà prise, il y a intérêt de s'engager dans une démarche globale d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

A ce titre le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote, dont les modalités ont été fixées par délibération n°2013-23 du Comité Syndical, en date du 27 juin 2013.

Cette étude a 3 objectifs principaux :

1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;
2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;
3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre le SYADEN et la commune, qui participera financièrement à la démarche à hauteur de 10% du budget total de la mission, Le SYADEN se chargeant de monter les éventuels dossiers de demande de subvention pour ces opérations.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**

-DECIDE du transfert de la mission relative à la maîtrise de l'énergie et d'adhérer au service de diagnostic en éclairage public du SYADEN ;

-**DESIGNE** M.SIRE Roland, adjoint au maire, en qualité de référent de la commune pour le suivi de la mission diagnostic en éclairage public;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

VI- Délibération : indemnité de conseil allouée au comptable du trésorier :

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

-de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

-d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73 €.

-que ces indemnités sont calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et seront attribuées à Madame HUSTE Eliane, pour un montant de 441.31 € net.

ADOpte à LA MAJORITÉ.

VII- Délibération : pour adhérer au contrat groupes assurances statutaires :

Monsieur le Maire rappelle, que la commune a, par délibération du 15/03/2016, demandé au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriales de l'Aude de souscrire pour son compte un contrat d'assurances statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Que le centre de gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant,

Le conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide

D'accepter la proposition ci-après du centre de gestion :

Assureur : Groupama

Courtier : SIACI Saint-Honoré

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois

Conditions :

- Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL :
 - Franchise
 - Taux
- Assurance pour les agents affiliés à l'IRCANTEC
 - Franchise
 - Taux

Le coût supporté par la collectivité comprendra :

- La prime due à l'assureur (selon taux ci-dessus)
- Le remboursement au centre de gestion des frais supportés par l'établissement pour accomplir les missions de conseil et d'assistance technique en matière d'assurances statutaire et d'assistance à la prise en compte et à l'amélioration des conditions de travail (mission facultative du centre de gestion)

Soit 0.30% de la masse salariale.

Le conseil municipal à **l'unanimité**, autorise le maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent et lui donne délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours

VIII- Délibération : choix de l'entreprise pour réparer le bassin d'étanchéité et installation d'une liaison hertzienne entre la station et le réservoir :

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'extrême nécessité de réparer un des deux réservoirs d'alimentation en eau potable du village, afin que la défense incendie, notamment, retrouve son efficience.

Il indique avoir consulté quatre entreprises : les sociétés SARE de Coursan, Ev de Narbonne, POCHON et SNERHA AQUATEC de Carcassonne.

Il propose au conseil après l'avis unanime de la commission des travaux, de retenir la société SNERHA AQUATEC, qui présente une solution d'étanchéité adaptée aux corrections à apporter à l'ouvrage, notamment au niveau de l'étanchéité spécifique des tuyaux pénétrant le bassin.

L'opération, qui bénéficiera d'une garantie décennale et répondra aux normes d'hygiène alimentaire est estimée à 17 046 € HT.

De même, Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées ces dernières semaines dans le système de télégestion du réseau d'eau et propose de le moderniser en remplaçant le système téléphonique devenu obsolète par une télégestion radio hertzienne, qui engendrerait de surcroît des économies en dépenses téléphoniques.

Le devis présenté par la société SNERHA AQUATEC, qui soutient la commune dans ce domaine depuis 8 ans et spécialisée en la matière, s'élève à 8 068 € HT, y compris la reprogrammation générale du système de télégestion.

Oui l'exposé du Maire, le conseil approuve à **l'unanimité** que les travaux soient confiés à la société SNERHA AQUATEC pour les montants suivants :

- Réparation du réservoir : 17 046 € HT
- Installation télégestion radio hertzienne : 8 068 € HT

Questions diverses :

Jumelage avec la commune de SALAGNAC (24) :

Véronique SAUZEDE expose au conseil le déroulement d'une procédure de jumelage et l'intérêt que ce jumelage représentera pour les communes concernées.

Il est conseillé de créer un comité de jumelage (association) qui se chargera de la partie organisation des différentes actions envisagées.

Carte scolaire :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Maire de Quillan, posant « la problématique » de la carte scolaire. Il donne également lecture de la lettre du Président du conseil départemental qui estime, en accord avec l'inspection d'académie, qu'en l'état la carte scolaire qui fixe le nombre d'élèves entre les collèges de Quillan et de Couiza est très satisfaisante.

Après en avoir débattu et à **l'unanimité**, aucune démarche ne sera entreprise pour demander à ce jour une modification de la carte scolaire.

Il est précisé que la commune de Campagne sur Aude n'a pas émis de souhait quant à la modification de celle-ci. Monsieur le Maire précise qu'après avoir consulté les parents d'élèves et pris des renseignements auprès des parents des enfants aujourd'hui scolarisés à Couiza, les retours particulièrement positifs, plaident pour le maintien des enfants à Couiza.

Commune de FA :

Monsieur le maire de FA propose l'établissement d'une convention entre nos deux communes, relative au fonctionnement de la station d'épuration de RAMOUNICHOUX, vers laquelle sont dirigés les effluents du hameau de BREZILHOU.

Ainsi, l'entretien de la station d'épuration incomberait à la Commune de Campagne sur Aude pour une durée de 3 ans, la commune de FA ayant procédé à cet entretien depuis 2013. De même, il est proposé que la commune de Campagne sur Aude participe au remboursement de l'emprunt en cours, à hauteur de 40% de la charge du capital restant dû, soit la somme de 1 870.00 par an jusqu'au 1^{er} janvier 2020 terme de la mandature en cours.

Une convention établie entre les deux communes, fixera les différentes modalités de détail.

Après en avoir débattu, le conseil accepte à **l'unanimité** et autorise Monsieur le maire à signer la convention.

Eau pour éleveurs :

Il est proposé de réaliser un point d'eau pour les éleveurs afin qu'ils puissent prélever directement dans l'Aude, l'eau dont ils ont besoin pour le bon fonctionnement de leur exploitation agricole et d'élevage.

David FERNANDEZ indique que la réglementation y est favorable et qu'il convient de définir le type et l'endroit de l'installation.

Une réunion sera programmée à la mi-mars avec les éleveurs afin de définir ensemble les contours du projet

Salle des jeunes :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du foyer et de la construction de la salle de motricité, il sera demandé à Christian VIZCAINO, l'architecte en charge du dossier d'intégrer si possible les travaux de construction en toute ou partie de la salle des jeunes, dans le cahier des charges du marché à venir.

Déchets verts :

David FERNANDEZ demande quel est le devenir du site des déchets verts. Monsieur le maire précise que dans le cadre des travaux d'élargissement de l'avenue d'Espéaza, les terres enlevées seront pour partie apportées sur le site des déchets verts est que ce dernier en l'état et de moins en moins utilisable. Il indique que le lieu devient un véritable dépotoir et que l'insalubrité s'installe sur ce secteur. Il rappelle que la déchetterie de Laval est à même d'accueillir l'ensemble des déchets et que la commune étudie la mise en place d'un système de collecte des déchets verts.

Réhabilitation des vitraux à l'église ST -SEBASTIEN

Pierre THARIN informe le conseil que les travaux de réhabilitation des vitraux vont débuter à l'église ST Sébastien dans les prochains jours. Il espère que cette opération visant à valoriser notamment le patrimoine communal, sera supportée financièrement par le plus grand nombre de Campenois possible. Monsieur le maire rappelle que la commune sera dans la mesure de ses moyens un partenaire précieux pour la bonne réussite de cette opération, pour laquelle il félicite l'association et son président.

Jeunesse turbulente :

Eliane LAFAILLE informe le conseil que des jeunes du village, répondant à une mode du moment se promènent régulièrement sur le toit du foyer et autres toitures dans le village. Monsieur le maire en prend bonne note et fera une démarche envers les parents dès que ces jeunes auront été identifiés

Maison BOULBES :

Gaétane MAUPPIN fait le point sur les divers organismes humanitaires contactés afin de vider l'immeuble BOULBES, dont l'association les restos du cœur d'Espéaza qui se chargera de récupérer l'essentiel du mobilier.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 45.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Les conseillers municipaux